

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF59

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE 5

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« a en »,

les mots :

« en a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.